

1777-1789 : Auguste Beufvier fonde une première société de secours mutuels à Montaigu

(© [Montaigu en Vendée](#))

En 1837, le registre des Délibérations municipales de Montaigu évoque la création de la "*Société de Secours mutuels des artisans et marchands de Montaigu*"¹, qui passe pour avoir été la première à avoir été fondée en Vendée. Cependant, Georges Laronze, dans son *Histoire de Montaigu*, rapporte que "*sous l'Ancien régime, Augustin Beufvier de la Louerie, lieutenant des vaisseaux du roi, avait fondé à Montaigu une société de Secours mutuels dite la Parfaite Harmonie, mais elle ne groupait que des marins*"².

1-René-Augustin (ou "*Augustin*", ou "*Auguste*") Beufvier de la Louerie (1736- ?) fait partie des familles détentrices de fiefs sur l'ancienne seigneurie de Montaigu et qui, lointain héritage de vieilles obligations féodales, possédaient une demeure à Montaigu, en l'occurrence pour les Beufvier celle appelée le "*Grand Logis*", en bordure de la "*rue de Tiffauges*". Il tient son nom d'une propriété familiale située sur Boufféré³. En 1759, il était dans les gardes de la marine aux Antilles ; en 1763, enseigne de vaisseau, poursuivant sa carrière jusqu'en janvier 1777, successivement à Toulon, Rochefort et Brest. Initié dans la franc-maçonnerie, probablement à Saint-Domingue autour de 1760, il est à l'origine de la création de loges à Rochefort (1762), à Toulon (1764), à Malte (1765)⁴ et à Brest (1775), loges portant souvent les titres interchangeable de "*l'Accord parfait*" ou de "*la Parfaite Harmonie*"⁵ et indépendantes de fait des différences obédiences maçonniques. En 1793, il rejoindra son frère Charles-Alexis Beufvier de la Sécherie (1735-1805) dans les rangs de la révolte vendéenne⁶, et on trouve son nom parmi les quatorze signataires de la sommation faite par les chefs de celle-ci à la municipalité de Nantes, fin juin 1793⁷. On ignore quand et dans quelles circonstances il mourut.



L'emplacement de "la Louerie" sur le plan cadastral de Boufféré en 1819, et en 2014 sur une vue aérienne (environ 675 x 575 m).

¹ Arrêtés et Délibérations municipales de Montaigu, 1793-1837, vue 164 (Arch. dép. de la Vendée : 146 R2).

² Laronze (Georges), *Montaigu ville d'histoire (IV^e-XX^e siècle)*, 1958, p. 118, note 157.

³ Boutin (Hippolyte), "*Chronique paroissiale de Boufféré*", 1895.

⁴ Mollier (Pierre), "[Malte, les Chevaliers et la Franc-maçonnerie](#)" in *Cahiers de la Méditerranée*, n°72, juin 2006, p. 1-15.

⁵ Van Hille (Jean-Marc), *Dictionnaire des marins francs-maçons*, édition 2011, p. 61. La précision des faits est parfois incertaine, ainsi fait-il mourir Augustin Beufvier semble-t-il prématurément, confondant son décès avec celui de son père, Charles-Modeste, en 1781 à Bouaine.

⁶ Beauchet-Filleau (Henri), *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, 1894, t. 1^{er}, p. 518.

⁷ Voir le Fonds Dugast-Matifeux, 2^e série, *Documents pour servir à l'histoire de la Révolution*, 21-District et commune de Nantes : lettre datée du 20 juin 1793, d'Angers, adressée par les chefs vendéens au maire et aux officiers municipaux de la ville de Nantes (Arch. mun. de Nantes : catalogue de la collection, p. 145).

A Montaigu, faute d'avoir accès aux sources utilisées par Georges Laronze, la composition de la Société de Secours mutuels "*la Parfaite Harmonie*" n'est pas connue, hors le fait que c'étaient des anciens marins ayant servis sur les vaisseaux du roi⁸. Extrapolant sur ce qui existait jusqu'alors dans la ville, sur ce qui y a existé par la suite, et sur ce qu'étaient les loges maçonniques créées précédemment par Augustin Beufvier, on peut l'imaginer comme étant un cercle de sociabilité et d'entraides mutuelles, sans doute aussi d'activités culturelles telles que clubs de lecture et autres, et réunissant un nombre limité d'habitants, faisant partie d'une certaine catégorie sociale.



En 2017 : "l'Isle", emplacement de l'ancien château de "la Louerie"⁹,
vue de l'ancienne métairie du même nom à Boufféré ;
et, déposée au château de Montaigu, une pierre aux armoiries des Beufvier
(d'azur à 3 rencontres de bœufs d'argent couronnées d'or),
avec les symboles des marins de "la Société de la Parfaite Harmonie" :
un canon et une ancre entrecroisés.

L'activité de "*la Parfaite Harmonie*" n'était cependant que marginale par rapport à l'ensemble des actions sociales à Montaigu, avant la Révolution, celles-ci étant essentiellement prises en charge par les paroisses. Dans celle de Saint-Jean, c'était la mission de "*la confrérie de la Charité*" qui avait pour objet de "*soigner à domicile les malades pauvres qui n'avaient pas été reçus à l'hôpital*"¹⁰, et de "*la confrérie Notre-Dame des Agonisants*" qui préparait et accompagnait les mourants jusqu'à leur dernière demeure. Les ressources de ces confréries étaient étroitement liées à celles de la paroisse, y compris aux ressources personnelles de ses curés. Après 1793, ces activités devront être assurées par la municipalité.

Ce n'est que le 14 mai 1837 que la "*Société de Secours mutuels des Artisans et Marchands de Montaigu*" fut fondée, société qui reçut son autorisation le 21 mars 1838¹¹. Les principes individualistes de la Révolution ayant, sous prétexte d'égalité, interdit les associations, il fallut attendre 1810 pour que des sociétés d'entraide soient autorisées à se constituer. Le pouvoir en place, craignant qu'elles servent de couverture à des menées subversives, limitait alors le nombre de leurs membres à

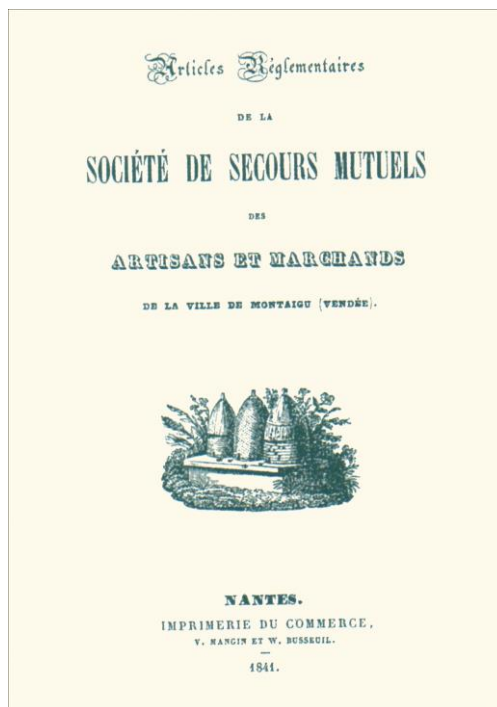
⁸ Cette société de montacutains ayant servi dans "*la Royale*" au XVIII^e siècle, eut pour héritière, deux cents ans plus tard, l'actuelle "*Association de Marins et Marins Anciens Combattants de Montaigu*", fondée en 1949 et qui a compté jusqu'à 70 membres.

⁹ L'ancien cadastre de 1819 de Boufféré laisse non seulement deviner les traces de l'ancien château de "*la Louerie*", mais aussi celles d'un petit moulin à eau voisin, sur le cours du Blaison, l'un et l'autre ayant disparu depuis longtemps à l'époque de son établissement. Les terres de "*la Louerie*", comme les quelques biens que les Beufvier possédaient à Montaigu, avaient alors échu à des neveux et nièces à la mode de Bretagne d'Augustin Beufvier de la Louerie et de son frère.

¹⁰ Mignen (Gustave), *Paroisses, églises et cures de Montaigu "Bas-Poitou"*, 1900.

¹¹ Courrier du 27 mars 1838, du préfet de la Vendée, Paulze d'Yvoie, au maire de Montaigu.

vingt, et confiait leur surveillance aux maires qui, à l'époque, étaient nommés par les préfets. La Société de Montaigu était organisée par des statuts¹² qui réglementent en cinquante articles, sa composition, ses ressources et son fonctionnement, s'efforçant de prévenir des abus ou des dérives. Les principales aides apportées à ses membres étaient de soutiens financiers journaliers en cas d'incapacités à travailler, et d'accompagnement lors de leur décès¹³. Il n'y est pas question de remboursements de frais médicaux, ce qui correspond au scepticisme de la population locale à l'époque, vis-à-vis des compétences du corps médical¹⁴. En 1843, le nombre de ses membres était de dix-sept¹⁵.



En 1856, deux autres sociétés de secours mutuels furent créées à Montaigu : la "*Société de Secours mutuels des Sapeurs-pompiers de Montaigu*" et la "*Société de Secours mutuels des Dames et Demoiselles de Montaigu*"¹. Cette dernière était constituée à sa fondation de 10 "*membres participants*" et de 8 "*membres honoraires*"¹⁶ ; en 1906 elle devint la "*Société de Secours mutuels Sainte Anne de Montaigu*".

Deux cents quarante ans après, le regroupement des sociétés de secours mutuels de Vendée, puis avec d'autres, a abouti à la constitution de "*Harmonie mutuelle*", dont le nom rappelle curieusement celui de "*la Parfaite Harmonie*" d'Auguste Beufvier de la Louerie, marin, franc-maçon et officier vendéen, et est un héritage des traditions d'entraide des confréries paroissiales et de l'altruisme relatif des élites aristocratiques ou bourgeoises du XVIII^e siècle.

¹² Statuts de la "*Société de Secours mutuels des artisans et marchands de Montaigu*", 1841, 16 p.

¹³ L'obligation des membres des Sociétés de Secours mutuels de Montaigu à assister, sous peine d'amende, aux funérailles de l'un de ses membres existait toujours en 1950 (témoignage en 2017 d'Hubert Louis, qui en faisait partie à cette date).

¹⁴ Cette méfiance est évoquée par Armand-Désiré La Fontenelle de Vaudoré dans *Statistiques ou description générale du département de la Vendée* (1844, t. 3, p. 852-853). Le soutien apporté à ces sociétés par le médecin Armand Trastour, maire de Montaigu entre 1837 et 1870, et supposé n'être que du désintéressement, par Stève Desgré et Jean-Luc Souchet, dans *la Force des solidarités vendéennes* (2005, p. 38-40), semble être à relativiser. La carrière du dit maire avec ses convictions politiques à géométrie variable, montrent surtout de sa part un désir de reconnaissance sociale et de conservation de son statut local.

¹⁵ Lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, 22 mars 1843 (Arch. dép. de la Vendée, 4 M 112).

¹⁶ Statuts de la "*Société de Secours mutuels des Dames et Demoiselles de Montaigu*" (Archives paroissiales de Montaigu).